

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 27 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept Février, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MORAIN, Maire.

Présents : MORAIN Didier, Maire, BARTHOLET Marie-Claude, BOUESNARD Nicolas, BRIAND Magali, COUDRAY Anthony, GALLEE Denis, HUBERT Christian, LAURENT Armelle, PINON Chantal, ROBERT Michel.

Absents excusés : JOSSELIN Nicolas (Procuration à BOUESNARD Nicolas), ONEN-GOURGAN Béatrice, JOUANIN Violaine (Procuration à BARTHOLET Marie-Claude), NEVEU Rodolphe (Procuration à MORAIN Didier). MENARD Cyrielle (Procuration à COUDRAY Anthony),

Secrétaire : COUDRAY Anthony.

1 - Appel d'offres / Maîtrise d'œuvre – Réhabilitation et extension Bibliothèque Municipale.

Monsieur Didier MORAIN, Maire, informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la maîtrise d'œuvre concernant le projet d'extension et de réhabilitation de la Bibliothèque Municipale, et présente à l'assemblée le rapport d'analyse des négociations.

Deux équipes de maîtrise d'œuvre ont répondu à la consultation :

- Studio PILIPILI (LANGUENAN) : 28 100 € H.T. soit 33 720 € T.T.C.
- BW Architectes et Associés (DINAN) : 28 000 € H.T. soit 33 600 € T.T.C.

La Commission « Ouverture des plis » a décidé de retenir l'offre présentée par le Studio PILIPILI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'offre présentée par le **Studio PILIPILI de LANGUENAN (22)** pour un montant total de **28 100 € H.T. soit 33 720 € T.T.C.**, et autorise Monsieur le Maire à signer le marché, et toutes pièces s'y rapportant.

2 - Demandes de subventions – Réhabilitation et extension Bibliothèque Municipale.

Monsieur Didier MORAIN, Maire, fait part au Conseil Municipal que le projet de réhabilitation et d'extension de la Bibliothèque Municipale est estimé à un montant total de 235 000 € H.T. (200 000 € pour les travaux).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<u>DEPENSES EN €</u>		<u>RECETTES EN €</u>	
Travaux	200 000 € H.T.	DRAC (35 %)	82 250,00 €
Mobilier	30 000 € H.T.	Agglomération – Fonds de Concours	30 875,00 €
Informatique	5 000 € H.T.	Contrat de Territoire	70 000,00 €
		Autofinancement Commune	51 875,00 €
TOTAL...	235 000 € H.T.		235 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réhabilitation et d'extension de la Bibliothèque Municipale et :

- Décide de réaliser cette opération dans le respect de l'échéancier de l'opération,
- Valide le plan de financement,
- Sollicite une aide au titre du Fonds de Concours de Dinan Agglomération et du Contrat de Territoire du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de la DRAC – Année 2025.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet et toutes pièces s'y rapportant (Dépôt du permis de construire, marchés de travaux...), y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.